

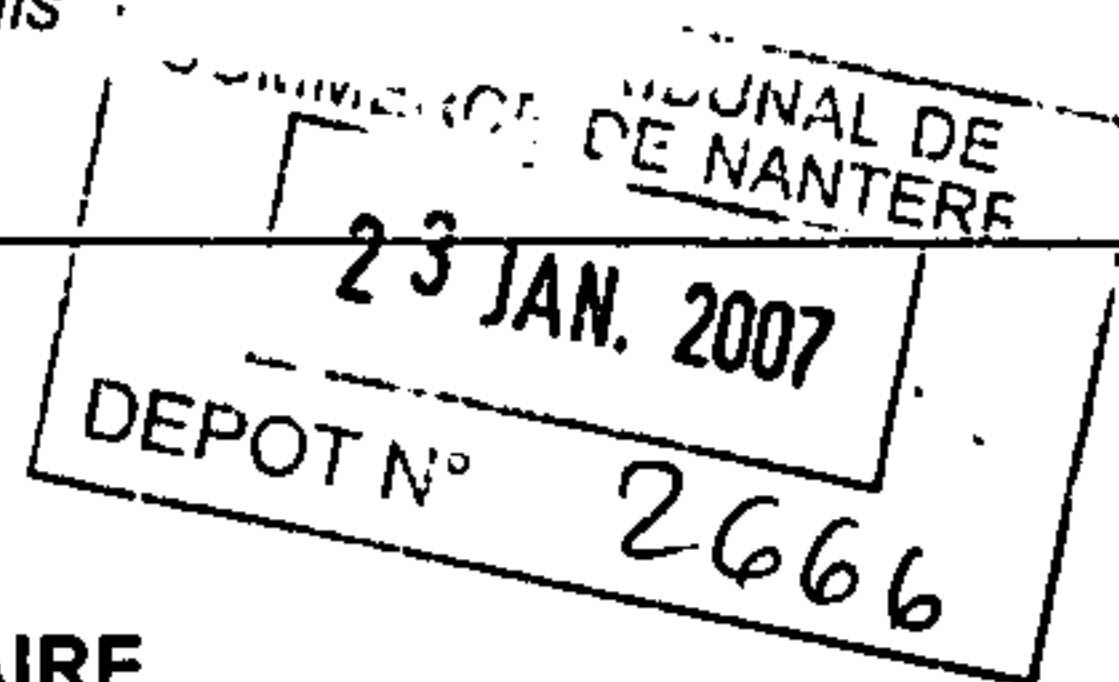
2
.70SPEAKING

Société Anonyme au capital de 51.334 €

Siège Social : 52, rue Madeleine Michelis

92200 NEUILLY S/SEINE

RCS NANTERRE : B 438 207 730



Copie certifiée conforme,
Le Président,

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2005**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Mayeul FOISIL', written over a horizontal line.

L'an deux mil cinq

Le vingt neuf juin à onze heures

Les actionnaires de la Société 7SPEAKING, société anonyme au capital de 51.334 €, divisé en 51.334 actions d'un euro chacune, dont le siège est 52, rue Madeleine Michelis, 92200 NEUILLY SUR SEINE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mayeul FOISIL, en sa qualité de Président Directeur Général.

Monsieur Alain de MONSPEY et Monsieur Jean-Luc MAURY- LARIBIERE, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Luc MAURY-LARIBIERE est également désigné comme secrétaire.

Monsieur Jean-Louis LEMOINE, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec avis de réception, est excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent le quorum requis pour la validité de l'assemblée qui peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration
- les rapports du Commissaire aux Comptes
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions.
- Proposition de renouvellement des mandats d'administrateurs,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Questions diverses
- Pouvoirs

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2004, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide d'affecter la perte de l'exercice de 28.008 € au compte "Report à Nouveau".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, constate l'absence de conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de renouveler dans leur fonction d'administrateur :

- Monsieur Mayeul FOISIL
- Monsieur Jean-Luc MAURY-LARIBIERE
- JL DEFI SA représentée par Madame Monique MAURY-LARIBIERE

pour une nouvelle période d'une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

L'Assemblée prend d'autre part acte de la démission de leurs fonctions d'administrateur de Messieurs Jean-Eric LUCAS et Frédéric RIVA signifiée à la société le 15 Janvier 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Alain de MONSPEY, né le 13 septembre 1928, demeurant LES SALLES – 03210 MEILLERS aux fonctions d'administrateur, et ce pour une année, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à midi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire